

Commune de REVENTIN-VAUGRIS

(Isère)

N°	Objet	Date
52	Arrêté de fermeture du parking adjacent au giratoire de la RN7	05/05/2025

Madame la Maire de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1 à L2213-4 relatifs à la police et à la sécurité publique,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu la demande, en date du 23 avril 2025, présentée par l'entreprise BOUYGUES TP – LYON, chargée d'effectuer des travaux de création d'un demi-diffuseur,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement autour du chantier,

ARRETE :

ARTICLE 1

Le parking situé à proximité du giratoire de la RN7 est fermé, sauf riverains, du 12 mai au 12 octobre 2025.

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 05 mai 2025.

Mme la Maire,
Edith RUCHON

